Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5072** du **26.05.2025** concernant les travaux suivants :

Aménagement d'une aire de stationnement à

L-8077 BERTRANGE 199, rue de Luxembourg a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 26.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 07/08/25

par Monsieur RODENBACHER

Signature

Appartient à l'autorisation N°5072 du 26.05.2025

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5071** du **26.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8086 BERTRANGE 35, Cité am Wenkel a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 26.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18/06/25

par Monsieur ROSENBACHER .....

.....
Signature

Appartient à l'autorisation N°5071 du 26.05.2025

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5070** du **26.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation d'une pergola à

L-8268 BERTRANGE 96, Tossenberg a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 26.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18/06/25

par Monsieur RODENBACHER

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5069** du **26.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8088 BERTRANGE 23, Domaine des Ormilles a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 26.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 02/07/25

par Monsieur RODEN LACHER

.....
Signature

Appartient à l'autorisation N°5069 du 26.05.2025

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5068** du **26.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8064 BERTRANGE 42, Cité Millewee a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 26.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18/06/25

par Monsieur RODENBACH

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5067** du **26.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation d'un abri de jardin à

L-8067 BERTRANGE 2, rue de la Chaux a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 26.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 24/06/25

par Monsieur RODENBUCHER ....

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5066** du **26.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation d'une pergola à

L-8077 BERTRANGE 222, rue de Luxembourg a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 26.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 20/06/25

par Monsieur RODENMACHER

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5065** du **26.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8053 BERTRANGE 14, rue des Champs a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 26.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 24/06/25

par Monsieur RODENBUCHER

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5064** du **23.05.2025** concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison d'habitation unifamiliale isolée à

L-8075 BERTRANGE 22, rue Kiem a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 23.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 07/08/25

par Monsieur RODENMACHER

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5063** du **23.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8062 BERTRANGE 30, Cité Am Brouch a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 23.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18/06/25

par Monsieur ROSENBACHER

Signature

Appartient à l'autorisation N°5063 du 23.05.2025

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5062** du **23.05.2025** concernant les travaux suivants :

Clôturage de la parcelle à

L-8041 BERTRANGE 266, rue des Romains a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 23.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18/06/25

par Monsieur ROSENBACHER

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5060** du **23.05.2025** concernant les travaux suivants :

Agrandissement de la terrasse et installation d'une clôture ajourée à

L-8096 BERTRANGE 9, rue Joséphine Jacquemart-Jaans a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 23.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18/06/25

par Monsieur ROSENBACHER .....

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5059** du **23.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation d'un abri de jardin à

L-8081 BERTRANGE 133B, rue de Mamer a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 23.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18/06/25

par Monsieur ROSENBACH

Signature

Appartient à l'autorisation N°5059 du 23.05.2025

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5058** du **23.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8063 BERTRANGE 23, rue Batty Weber a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 23.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 24/06/25

par Monsieur RODENHUIZE

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5057** du **13.05.2025** concernant les travaux suivants :

Aménagement d'une double lucarne côté rue et installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8067 BERTRANGE 28, rue Am Pesch a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 13.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 24/06/25

par Monsieur ROSENMACHER .....

signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5056** du **13.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation d'un abri de jardin à

L-8095 BERTRANGE 10, Cité Henri Dunant a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 13.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 28/07/25

par Monsieur RODENHACKER

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5055** du **08.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8064 BERTRANGE 1, Cité Millewee a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 08.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 24/06/25

par Monsieur .....

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5044** du **08.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture et d'une pompe à chaleur à

L-8061 BERTRANGE 5, Cité Alexandre de Colnet a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 08.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 27/05/25

par Monsieur Rodenbacher

Signature

Appartient à l'autorisation N°5044 du 08.05.2025

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5043** du **08.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8079 BERTRANGE 54 A, rue de Leudelange a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 08.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 20/05/25

par Monsieur RADENMACHER

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5042** du **07.05.2025** concernant les travaux suivants :

Agrandissement et transformation en maison bifamiliale à

L-8268 BERTRANGE 82 A, Tossenberg a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 07.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 30/05/25

par Monsieur RODENMACHER .....

Signature

Appartient à l'autorisation N°5042 du 07.05.2025

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5042** du **05.05.2025** concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison d'habitation bifamiliale isolée à

L-8055 BERTRANGE 54, rue de Dippach a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 05.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 22/05/25

par Monsieur ROSENBAUER ....

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5041** du **05.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8071 BERTRANGE 13, Cité Riedgen a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 05.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 27/05/25

par Monsieur Rosenbacher

....
Signature

Appartient à l'autorisation N°5041 du 05.05.2025

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5040** du **05.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8071 BERTRANGE 56, A Pourpelt a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 05.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 23/05/25

par Monsieur RODENHACHER ....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 5039** du **05.05.2025** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8053 BERTRANGE 62A, rue des Champs a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 05.05.2025
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18/06/25

par Monsieur RODENACHER

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'**avenant** à l'autorisation à bâtir **n° 4609** du 28.12.2024 concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison d'habitation bifamiliale jumelée à

L-8081 BERTRANGE 119 A, rue de Mamer a été délivré.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 23.05.2025
Le Bourgmestre,

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 23.07.25

par Monsieur Koss M.

Signature

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'**avenant** à l'autorisation à bâtir **n° 4608** du 28.12.2024 concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison d'habitation bifamiliale jumelée à

L-8081 BERTRANGE 117 B, rue de Mamer a été délivré.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 23.05.2025
Le Bourgmestre,

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 23.07.25

par Monsieur Koss M.

.....
Signature

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'**avenant** à l'autorisation à bâtir **n° 4607** du 28.12.2024 concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison d'habitation bifamiliale jumelée à

L-8081 BERTRANGE 117 A, rue de Mamer a été délivré.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 23.05.2025
Le Bourgmestre,

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 23.07.25

par Monsieur Koss M.

.....
Signature